

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-78  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
INSTITUTIONS ET  
VIE POLITIQUE

Sous matière :  
DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS

**OBJET :**  
**APPROBATION DU  
REGLEMENT  
INTERIEUR DE LA  
COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES  
ET DE LA  
COMMISSION DE  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,  
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max,  
ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard,  
GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE  
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,  
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON  
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS  
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

**Secrétaire :** CHANCROGNE Maëva.

Monsieur le Maire rappelle que d'après le Code de la commande publique, aucun texte ne fixe les modalités pratiques de fonctionnement interne de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public des Services Publics (CDSP), ni le code général des collectivités territoriales ni le code de la commande publique. En conséquence, il revient à chaque collectivité de définir ses propres règles de fonctionnement. En ce sens, un règlement a été rédigé pour fixer les modalités d'organisation.

Après lecture du projet de règlement intérieur, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement intérieur de la CAO et de la CDSP afin de permettre le bon fonctionnement de celles-ci.

Considérant la nécessité de définir en amont les règles de fonctionnement de la CAO et de la CDSP,

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le règlement intérieur dont lecture a été faite par Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le **08 AVR. 2026**



ID : 011-211100763-20260402-DB202678-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le règlement intérieur dont lecture a été faite par Monsieur le Maire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le  
**07 AVR. 2026**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**07 AVR. 2026**  
Par publication le  
**08 AVR. 2026**  
Par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas MAYRAL

Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

